

CETTE ANNONCE N'EST PAS DESTINÉE À ÊTRE DISTRIBUÉE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ CELA SERAIT INTERDIT PAR LA LOI



Mithra finalise le placement privé pour lever 20 millions d'euros en capital Mise à jour du nombre total de droits de vote (dénominateur)

Liège, Belgique, 28 août 2023 – 17 h 45 CEST – Mithra Pharmaceuticals SA (Euronext Brussels : MITRA) (la « Société » ou « Mithra »), une société dédiée à la santé féminine, annonce aujourd'hui avoir finalisé le placement privé de 10 millions de nouvelles actions pour un montant de 20 millions d'euros en produit brut annoncé le 24 août 2023 (ci-après le « Placement Privé »).

H.C. Wainwright & Co. a agi en tant que agent de placement exclusif dans cadre du Placement Privé.

En raison du Placement Privé, le capital de la Société est passé de 42 891 360,13 euros à 50 212 360,13 euros et le nombre d'actions émises et en circulation de la Société est passé de 58 587 058 à 68 587 058 actions ordinaires, par l'émission d'un total de 10 000 000 de nouvelles actions au prix d'émission de 2,00 euros par nouvelle action.

Conformément à l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses, suite à la réalisation de cette augmentation de capital, Mithra dispose désormais de 68 587 058 actions en circulation conférant le droit de vote (contre 58 587 058 actions en circulation conférant le droit de vote précédemment).

Par conséquent, Mithra publie les informations suivantes mises à jour :

- Capital : 50 212 360,13 euros
- Nombre total de titres conférant le droit de vote : 68 587 058 (uniquement des actions ordinaires)
- Nombre total de droits de vote (= dénominateur) : 68 587 058 (uniquement liés à des actions ordinaires)
- Nombre de droits de souscription à des titres conférant le droit de vote en circulation :
 - En vertu du plan de droits de souscription du 5 novembre 2018 : 1 394 900 droits de souscription donnant droit à 1 394 900 actions ordinaires
 - En vertu du plan de droits de souscription de 2018 du 22 juillet 2020 : 690 000 droits de souscription donnant droit à 720 571 actions ordinaires

- En vertu du plan de droits de souscription accordé aux actionnaires prêteurs du 7 septembre 2020 : 300 000 droits de souscription donnant droit à 313 292 actions ordinaires
- En vertu du plan de droits de souscription du 20 novembre 2020 : 390 717 droits de souscription donnant lieu à 390 717 actions ordinaires

En outre, le 8 août 2022, la Société et les Prêteurs ont conclu une convention de prêts convertibles seniors d'une durée de trois ans pour un montant maximum de 100 millions d'euros, pouvant être tiré en trois tranches. La première tranche de 50 millions d'euros a été tirée lors de la signature de l'accord. La seconde tranche de 25 millions d'euros a été tirée le 31 octobre 2022. Comme annoncé précédemment, le 25 mai 2023 et le 23 août 2023, plusieurs termes de l'accord de facilités ont fait l'objet d'une modification.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Mithra Pharmaceuticals SA
David Horn Solomon
Directeur général
investorrelations@mithra.com

Relations investisseurs et médias
Chris Maggos
Cohesion Bureau
chris.maggos@cohesionbureau.com
+41 79 367 6254

À propos de Mithra

Mithra (Euronext : MITRA) est une société biotech belge qui s'engage à transformer le secteur de la santé féminine en proposant des alternatives innovantes, en particulier dans les domaines de la contraception et de la ménopause. L'objectif de Mithra est de développer des produits qui répondent aux besoins des femmes à chaque étape de leur vie, tant en matière d'efficacité que de sécurité et de confort d'utilisation. Mithra explore le potentiel de l'Estetrol, un œstrogène natif unique, dans un large éventail d'applications dans le domaine de la santé féminine et au-delà. Après avoir lancé avec succès son premier produit à base d'Estetrol en 2021, la pilule contraceptive Estelle®, Mithra se concentre désormais sur le développement de son deuxième produit Donesta®, un traitement hormonal de nouvelle génération. Mithra offre également à ses partenaires une gamme complète de solutions allant du développement précoce de médicaments aux lots cliniques, en passant par la fabrication commerciale de produits polymères complexes (anneau vaginal, implants), de produits injectables liquides complexes et de produits biologiques (flacons, seringues préremplies ou cartouches) sur sa plateforme technologique Mithra CDMO. Active dans plus de 100 pays dans le monde, Mithra compte quelque 230 collaborateurs et est basée à Liège, Belgique. www.mithra.com

ESTELLE® et DONESTA® sont des marques déposées de Mithra Pharmaceuticals ou de l'une de ses sociétés affiliées.

Information importante

Ce communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, comprenant des mots tels que « croit », « estime », « prévoit », « s'attend à », « a l'intention de », « pourrait », « peut », « projette », « poursuit », « en cours », « potentiel », « vise », « cherche à » ou « devrait » et comprennent également des déclarations de la Société concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats effectifs de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.

Les informations contenues dans ce communiqué sont uniquement destinées à des fins d'information générale et ne prétendent pas être complètes ou exhaustives. Ce communiqué ne constitue pas ou ne fait pas partie d'une offre de vente ou d'émission, ni d'une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription d'actions, ni d'un achat, d'une souscription ou d'une demande d'actions. Ce communiqué et les informations contenues dans celui-ci ne sont pas destinés à être distribués ou publiés, de manière directe

ou indirecte, aux États-Unis, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud, ni dans aucune autre juridiction où cela serait interdit par la loi en vigueur ou nécessiterait un enregistrement dans cette juridiction. Toute personne lisant ce communiqué doit s'informer de ces restrictions et les respecter.

Ce communiqué n'est pas destiné à être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis. Il ne constitue pas ou ne fait pas partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de titres aux États-Unis. Les titres auxquels il est ici fait référence n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié périodiquement (le « U.S. Securities Act »), et les titres ne peuvent être placés ou vendus aux États-Unis (tels que définis dans le Règlement S du U.S. Securities Act) à moins qu'ils ne soient enregistrés comme le prévoit le U.S. Securities Act ou qu'une exemption à l'obligation d'enregistrement du U.S. Securities Act soit applicable. La Société et ses affiliés n'ont pas enregistré, et n'ont pas l'intention d'enregistrer une quelconque partie de l'offre ou du placement des titres concernés aux États-Unis, et n'ont pas l'intention de mener une offre publique de titres aux États-Unis.

Toute offre ou tout placement de titres auquel ce communiqué fait référence s'adresse uniquement aux personnes au Royaume-Uni et dans les États membres de l'Espace Économique Européen (l'« EEE ») (individuellement, un « État membre ») qui sont des « Investisseurs Qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement (EU) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la directive 2003/71/CE, tel que modifiée périodiquement, dans la mesure où elle est mise en œuvre dans l'État membre concerné de l'EEE, et de toute mesure d'exécution dans chaque État membre concerné de l'EEE ou, pour le Royaume-Uni, dans la mesure où il fait partie du droit communautaire retenu tel que défini dans la loi (de retrait) de l'UE de 2018 (le « Règlement Prospectus ») (« Investisseurs Qualifiés »), ou tout autre investisseur qui ne constitue pas une offre au public au sens de l'article 3.1 du Règlement Prospectus. Chaque personne au Royaume-Uni ou dans un État membre qui acquiert initialement des titres de la Société ou à qui une offre ou un placement de titres de la Société peut être faite et, dans la mesure applicable, tout fonds au nom duquel cette personne acquiert des titres de la Société et qui est située au Royaume-Uni ou dans un État membre sera réputée avoir déclaré, reconnu et accepté être un Investisseur Qualifié.

En outre, toute offre ou tout placement de titres faisant l'objet du présent communiqué sont, au Royaume-Uni, uniquement adressés et distribués à des (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) de la Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié périodiquement (l'« Ordre »), (ii) des entités fortunées ("high net worth entities"), etc., relevant de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre, et (iii) toute autre personne à laquelle il peut autrement être légalement communiqué (toutes ces personnes étant désignées comme les « personnes visées »). L'offre ou placement de titres faisant l'objet du présent communiqué ne sera accessible qu'aux personnes visées, et toute invitation, offre ou accord en vue de souscrire, acheter ou autrement acquérir de tels titres ne sera conclu qu'avec les personnes visées. Toute personne qui n'est pas une personne visée ne doit pas agir ou se baser sur ce communiqué ou son contenu.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus. Ce communiqué ne peut être utilisé comme fondement à un quelconque accord ou à une quelconque décision d'investissement. L'acquisition de titres faisant l'objet du présent communiqué peut exposer l'investisseur à un risque important de perte de la totalité du montant investi. Les personnes qui envisagent d'effectuer ce type d'investissement sont invitées à consulter une entité agréée et spécialisée dans ce type d'investissement. Ce communiqué ne constitue pas une recommandation sur les titres qui y sont mentionnés.

Aucune annonce ou information concernant l'offre, la cotation ou les titres de la Société mentionnés ci-dessus ne peut être diffusée au public dans les juridictions où un enregistrement ou une autorisation préalable est requis à ces fins. Aucune mesure n'a été entreprise, ni ne sera entreprise, pour l'offre ou la cotation des titres de la Société dans toute juridiction où de telles démarches seraient requises, excepté pour l'admission des nouvelles actions sur le marché réglementé d'Euronext Brussels. L'émission, l'exercice, la vente, la souscription ou l'achat de titres de la Société sont soumis à des restrictions légales ou statutaires particulières dans certaines juridictions. La Société n'est pas responsable du non-respect par quiconque des restrictions susmentionnées.



Alertes

Inscrivez-vous à notre liste de diffusion sur [mithra.com](https://www.mithra.com) pour recevoir nos communiqués de presse par email ou suivez-vous sur nos réseaux sociaux :

[LinkedIn](#) • [Twitter](#) • [Facebook](#)